

**DEMANDE DE DÉPÔT EN VERTU DE LA
LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES NOMS COMMERCIAUX**



A	Date d'entrée en vigueur de l'enregistrement (facultatif) Vous pouvez choisir une date d'entrée en vigueur pour votre enregistrement qui tombera durant la période à venir de 30 jours à partir de la date à laquelle vous allez déposer les documents. Les documents seront publiés à cette date ou après . Si vous choisissez cette option, veuillez entrer ci-dessous la date d'entrée en vigueur demandée. Nous n'accepterons pas les demandes verbales ou un formulaire sous toute autre forme. Si cette date n'est pas indiquée, votre enregistrement entrera en vigueur à la date à laquelle l'Office des compagnies a reçu vos documents : _____\ / ____\ / ____ Jour Mois Année
B	Service accéléré demandé (droits supplémentaires exigés)
C	Nom actuel de l'entreprise _____ Numéro d'entreprise _____ et /ou Numéro de registre _____
D	Précisez le type de formulaire déposé : Enregistrement Une demande de réservation de nom a été déposée. Le numéro de réservation est _____ Changement de nom Une demande de réservation de nom a été déposée. Le numéro de réservation est _____ Dissolution Autre _____
E	Facultatif : Je désire recevoir à l'adresse suivante un avis électronique m'informant de la date de dépôt exigée pour le renouvellement : Remarque : Si l'avis électronique ne peut être livré, le renouvellement sera envoyé à l'adresse postale consignée dans les dossiers.
F	Nom et adresse de l'expéditeur Personne-ressource : Tél (de 8 h 00 à 16 30) : Droits ci-joints : Numéro de référence du client :
G	RÉPONSE DU BUREAU <input type="checkbox"/> Formulaires acceptés. Votre copie est jointe. COMMENTAIRES _____ _____
Date	Signature de réception

Envoyez les droits et deux copies des formulaires à l'adresse suivante :
L'Office des compagnies, 405, Broadway, bureau 1010, Winnipeg (MB) R3C 3L6

Médias substitués offerts sur demande

Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux
**ENREGISTREMENT D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM
COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**



1. Nom de la société en nom collectif à responsabilité limitée	
2. Nom et adresse (y compris le code postal) de la personne à laquelle le double doit être renvoyé et les renouvellements seront postés	3. Personne-ressource s'il ne s'agit pas du déclarant Tél. (8h 00 à 16h 30)
4. (a) L'entreprise a-t-elle un numéro d'entreprise? Oui Non (b) Dans l'affirmative, indiquer ce numéro. _____	
5. Adresse complète (avec code postal) du bureau enregistré au Manitoba	
6. Numéro de case postale distinct désigné comme adresse postale de la société en nom collectif au Manitoba (facultatif)	
7. Veuillez cocher l'un des énoncés suivants L'enregistrement vise une société en nom collectif à responsabilité limitée du Manitoba. L'enregistrement vise une société en nom collectif à responsabilité limitée extra-provinciale. La société a obtenu le statut d'une société en nom collectif à responsabilité limitée en vertu des lois de (du) _____	
Nom de l'autorité législative	

8. Répondre aux deux questions suivantes

a) Quelle est la profession pratiquée par les membres de la société en nom collectif à responsabilité limitée?

b) La société en nom collectif à responsabilité limitée est autorisée à pratiquer la profession ci-dessus au Manitoba en vertu de

Loi sur les comptables généraux accrédités

Loi sur les comptables agréés

Loi sur la profession d'avocat

Loi sur les comptables en management accrédités

9. Quels sont le nom et l'adresse personnelle de l'associé résidant au Manitoba qui a été désigné comme le représentant de la société en ce qui concerne les questions afférentes à la société en nom collectif :

Nom au complet

Adresse de domicile

10. À la date de l'enregistrement, quels sont le nom et l'adresse d'un deuxième associé, résidant ou non au Manitoba, qui peut représenter aussi la société :

Nom au complet

Adresse de domicile

11. Le nom commercial projeté n'est pas celui d'une autre entreprise, compagnie, corporation ou association non constituée en corporation connue, ni un nom qui peut être confondu avec l'autre nom ou qui est inadmissible pour des raisons d'ordre public.

12. La société en nom collectif s'engage à conserver au bureau enregistré indiqué à la question 5 des livres comptables, tel qu'exigé par la *Loi sur les sociétés en nom collectif*, et à remettre les documents, sans frais et sans délai, à toute personne qui les demande.

13. **La signature d'un associé est exigée.** (Important : si l'associé est une corporation, la signature d'un dirigeant de l'entreprise est exigée.)

Date

Nom de l'associé

Signature

Titre du poste (pour un dirigeant de corporation)